

Mesdames, Messieurs Les Directeurs d'Unités

Objet : Renouvellement CHSCT
et moyens associés

Puteaux, Paris le 11 avril 2011

Mesdames, Messieurs,

Dans les mois à venir vous allez être amenés, conformément à l'accord du 3 octobre 2008 sur la mise en place des IRP, à renouveler les mandats des membres de CHSCT arrivant à échéance à l'issue de la période de 3 ans consécutive à leur mise en place.

Les récentes concertations menées au niveau national d'ERDF et de GrDF avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives tant au sujet de la « Prévention du stress - Mieux vivre au travail » que des effets de la mise en œuvre de la Loi du 20 août 2008 dans nos établissements, ont fait apparaître des attentes pour améliorer le fonctionnement des CHSCT.

Afin de répondre à ces attentes, nous avons décidé de prolonger à titre exceptionnel pour une nouvelle durée de 3 ans les mesures bénévoles accordées aux CHSCT mis en place en 2008 avec accord de l'employeur, sous réserve du maintien des découpages correspondants.

Les moyens supplémentaires alloués en conséquence sont identiques à ceux retenus en 2008 à la mise en place des CHSCT (voir détail dans le tableau suivant).

Nombre de salariés du ressort du CHSCT	Nombre de membres représentant le personnel (<i>dont maîtrise ou cadre</i>)			Crédit d'heures mensuel (code IJ 263 ex 042)		
	Code du Travail R4613-1	accord IRP du 03/10/08	mesures bénévoles 2011-2013 maintien découpage avec accord employeur	Code du Travail L4614-3	accord IRP du 03/10/08	mesures bénévoles 2011-2013 maintien découpage avec accord employeur
inférieur à 80	3 (<i>dont 1</i>)	4 (<i>dont 1</i>)	4 (<i>dont 1</i>)	2	5	5
de 80 à 99		6 (<i>dont 2</i>)	6 (<i>dont 2</i>)			
de 100 à 199				4 (<i>dont 1</i>)		10
de 200 à 299	6 (<i>dont 2</i>)				9 (<i>dont 3</i>)	
de 300 à 325		9 (<i>dont 3</i>)	12 (<i>dont 4</i>)	20		20
de 326 à 499	6 (<i>dont 2</i>)				9 (<i>dont 3</i>)	
de 500 à 600		9 (<i>dont 3</i>)	9 (<i>dont 3</i>)	20		20
de 601 à 1499	9 (<i>dont 3</i>)				9 (<i>dont 3</i>)	
supérieur ou égal à 1500		9 (<i>dont 3</i>)	9 (<i>dont 3</i>)	12 (<i>dont 4</i>)		20

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Ressources Humaines d'ERDF



Christine GOUBET- MILHAUD

Le Directeur Ressources Humaines de GrDF



Jean-Philippe CAGNE